

SOMMET ANNUEL



Montréal | Novembre 2019



DOSSIER DE CANDIDATURE



En clôture du **Sommet mondial des femmes dans l'industrie manufacturière** se tiendra le **Gala de reconnaissance** qui récompensera **huit femmes** de l'industrie manufacturière ayant contribué de façon exceptionnelle au développement et à la croissance de leurs entreprises au Canada. Les **Prix d'excellence** récompensent des carrières féminines exemplaires dans tous les secteurs de l'industrie manufacturière. Cet événement unique mettra en lumière l'impact des femmes ayant des réussites exemplaires afin d'inspirer l'ensemble de l'industrie et de valoriser le talent présent.

Ce concours organisé par la société Emperia Industries Connect est ouvert à toutes les femmes œuvrant dans les entreprises du secteur de l'industrie manufacturière situées au Québec, sans distinction de taille. Il s'agit d'un moyen de valoriser le parcours professionnel d'une femme au sein de votre entreprise.

Il n'y a pas de frais relatifs à l'inscription ni au dépôt du dossier de candidature.

Dossier à renvoyer dûment complété avant le 20 septembre 2019, 17h à :
connect@emperiaindustries.com

Les Nominées seront informées de leur présélection par courriel aux adresses mentionnées dans le dossier de candidature afin de se rendre disponible pour :

- Une interview publiée dans le numéro du magazine IndustriELLES
- La cérémonie de remise des **Prix d'excellence** qui se déroulera pendant le **Gala de reconnaissance** le **14 novembre 2019** au **Renaissance centre des congrès et banquets** à Montréal afin de recevoir leurs prix si elles sont désignées lauréates par le jury.

1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

Date de création de l'entreprise :

Secteur d'activité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Province :

Site web :

Directeur Général :

Tél. :

Courriel :

Description des activités de l'entreprise (max 50 mots) :

INFORMATIONS SUR LA PERSONNE EN CHARGE DE LA CANDIDATURE

À compléter seulement si la personne en charge de la candidature est une personne différente de la personne présentée

Prénom :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

INFORMATION SUR LA PERSONNE PRÉSENTÉE

Maximum une personne par dossier de candidature

Prénom : _____ Nom : _____
Fonction : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

Les informations à caractère personnel des candidats recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément aux réglementations en vigueur. Elles sont nécessaires à la prise en compte et au traitement de leur candidature. Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont conservées dans un fichier informatique que l'Organisateur pourra utiliser afin d'envoyer aux candidats des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle.

Vous acceptez que vos données à caractère personnel soient transmises à nos partenaires afin de vous envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues et/ou utiles à votre activité professionnelle

OUI

NON

2. AUTORISATION

Par la présente, le candidat (prénom, nom, fonction) :

Représentant la société :

- a) déclare et garantit être titulaire et/ou avoir obtenu toutes les autorisations des titulaires des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment brevets, marques, dessins et modèles, photos, droits d'auteur, vidéos....) attachés à tout élément du dossier de candidature,
- b) autorise l'Organisateur à reproduire et représenter ces éléments lors de la remise des Prix, dans le magazine IndustriELLES et sur le site internet <http://women-inmanufacturing.ca/> ainsi que dans tout autre média quel qu'en soit le support susceptible de traiter des différents prix et notamment les documents promotionnels des éditions suivantes. Ces autorisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de l'Organisateur,
- a) déclare avoir obtenu l'autorisation de la personne présentée pour le dépôt de sa candidature au concours, la reproduction et la représentation de son image, son nom, son prénom, son titre et de photographies la représentant

en conséquence, garantit l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède,

en déposant sa candidature, reconnaît avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement du concours.

3. CATÉGORIE(S) DANS LAQUELLE/LESQUELLES LA CANDIDATURE EST PRÉSENTÉE

Une même personne pourra être proposée dans deux catégories différentes au maximum.
Un candidat pourra présenter plusieurs personnes différentes. Dans ce cas, il devra remplir autant de dossiers de candidature que de personnes présentées.

Choix de la/des catégorie(s) dans laquelle/lesquelles la candidature est présentée (2 catégories maximum)

- Leader industrie Exportatrice**
Ce prix récompense une entrepreneure dont les réalisations sont remarquables en exportation au niveau national et/ou international.
- Leader industrie 4.0**
Cette catégorie vise à reconnaître une entrepreneure inspirante dont les réalisations innovantes ou uniques dans l'industrie 4.0.
- Leader industrie verte**
Ce prix récompense une femme dont l'engagement et les réalisations en développement durable sont remarquables dans son secteur d'activités.
- Leader industrie issue diversité**
Cette catégorie vise à reconnaître une femme d'affaires issue de la diversité ayant fait preuve d'une forte influence dans son milieu de travail et dans son secteur d'activités.
- Relève**
Ce prix récompense une femme de moins de 30 ans qui s'est démarquée par son ardeur et son dépassement continu.
- Gestionnaire**
Cette catégorie vise à reconnaître une gestionnaire ayant fait preuve de leadership dans son milieu de travail et une forte capacité à mobiliser son équipe.
- Commerciale**
Ce prix récompense une commerciale dont les réalisations sont remarquables dans son secteur d'activités.
- Ingénieure (étudiante)**
Ce prix récompense une ingénieure étudiante qui a su se démarquer par ses réalisations.

**Il est important de préciser qu'une candidate
ne pourra se voir attribuer plus d'un Prix d'excellence.**

5. PRESENTATION DE LA CANDIDATE

SECTION À COMPLÉTER PAR LA PERSONNE PRÉSENTÉE

FORMATION - (diplômes, distinctions, réseaux d'appartenance...)

COURTE BIOGRAPHIE - Nous vous suggérons d'y faire figurer les éléments clés du parcours professionnel, les responsabilités exercées, mandats et autres missions ainsi que de mettre en avant les principales réalisations et résultats obtenus.

SUCCÈS DONT VOUS ÊTES LE PLUS FIER

SECTION À COMPLÉTER PAR LE PARRAIN / LA MARRAINE

INFORMATIONS PARRAIN/MARRAINE DE LA PERSONNE PRÉSENTÉE

Prénom :

Nom :

Fonction :

Entreprise :

Le choix du parrain / de la marraine est libre : son rôle est d'apporter un éclairage différent sur la personne présentée et de mettre en avant ses atouts pour la catégorie choisie. Il peut être un responsable, actuel ou passé, un collègue ou un ancien collaborateur ayant suivi sa carrière, un proche... toute personne ayant légitimité à porter un regard extérieur sur son parcours.

EXPLIQUEZ POURQUOI CE PARCOURS VOUS SEMBLE EXEMPLAIRE - N'hésitez pas à raconter des expériences vécues, à faire partager votre sentiment personnel sur la personne présentée et à décrire les qualités que vous appréciez particulièrement chez elle (maximum 1 page).

LISTE DES ÉLÉMENTS À FOURNIR

- Photo de la candidate
- Logo de l'entreprise
- CV ou biographie
- Tout autre document pertinent

Pour compléter votre candidature, il est conseillé de joindre tout document complémentaire permettant au jury de mieux apprécier le parcours de la personne présentée : article de presse, vidéo de présentation ou tout document complémentaire que la personne présentée souhaite porter à la connaissance du jury.

Les pièces complémentaires devront être adressées par mail à l'occasion de l'envoi du dossier de candidature à l'adresse suivante : connect@emperiaindustries.com

RÈGLEMENTS

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

Le Gala du Sommet mondial des femmes dans l'industrie manufacturière est organisé par EMPERIA INDUSTRIES CONNECT dont le siège social est situé Montréal, Québec (ci-après « l'Organisateur »).

Il n'y a pas de frais relatifs à l'inscription ni au dépôt du dossier de candidature.

ARTICLE 2 – OBJET DU CONCOURS

Les Prix d'excellence récompensent des carrières féminines exemplaires dans tous les secteurs de l'industrie manufacturière.

ARTICLE 3 – CATÉGORIES DE PRIX

Sous réserve d'un nombre de candidatures suffisant, l'Organisateur décernera huit prix spécifiques.

3.1 Prix Spécifiques

Une même personne pourra être proposée dans deux catégories différentes au maximum. Un candidat pourra présenter plusieurs personnes différentes. Dans ce cas, il devra remplir autant de dossiers de candidature que de personnes présentées.

3.2 Les candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature dans la catégorie qui leur paraît correspondre le mieux au parcours de la personne présentée. Néanmoins, l'Organisateur ou le jury pourra inscrire un candidat dans une autre catégorie que celle à laquelle il a postulé s'il juge que son dossier est mieux adapté à une autre catégorie.

3.3 L'Organisateur se réserve la possibilité de maintenir, supprimer ou fusionner plusieurs Prix en fonction du nombre de dossiers reçus et de leur qualité.

ARTICLE 4 – CANDIDATURE

Pour s'inscrire et participer au concours, le candidat doit obligatoirement :

- Être une personne morale dont le siège social ou l'établissement principal est situé au Québec.
- La personne physique intervenant au nom et pour le compte de la personne morale garantit avoir la capacité juridique d'engager financièrement et juridiquement la personne morale pour laquelle elle intervient et qui sera liée par le présent règlement.
- Compléter un dossier de candidature téléchargeable sur le site <http://women-inmanufacturing.ca/> et le renvoyer au plus tard le **20 septembre 2019** par courriel à l'adresse connect@empериaindustries.com.

Tout dossier de candidature déposé au-delà de la date limite indiquée et/ou tout dossier incomplet sera rejeté.

ARTICLE 5 – ENGAGEMENT DES CANDIDATS

5.1 a) Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier lors de la remise des Prix et dans tous médias, quel qu'en soit le support, dans un but promotionnel ou d'information, ainsi que pour une reproduction, par l'Organisateur sur les documents promotionnels des éditions suivantes de ce concours. Ces utilisations devront pouvoir intervenir sans obligation d'aucune sorte à la charge de la société organisatrice.

b) Les candidats déclarent avoir obtenu l'autorisation de la personne présentée pour le dépôt de sa candidature au concours, la reproduction et la représentation de son image, son nom, son prénom, son titre et de photographies la représentant dans tous les supports de communication du concours et des éditions suivantes.

Les candidats garantissent l'Organisateur de tout recours à l'égard de ce qui précède, ce dernier ne pouvant en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle ou industrielle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours ou au droit à l'image et à la vie privée des personnes physiques dont la candidature est proposée.

5.2 L'Organisateur s'engage à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par le candidat qui l'aura expressément signalée comme telle dans son dossier de candidature. Lesdites informations ne seront portées qu'à la connaissance des personnes en charge de l'organisation du concours et aux seules fins de l'organisation du concours et de la sélection des lauréates.

5.3 Le candidat fera seul son affaire de tous les litiges ou contestations qui pourraient survenir durant ou après la remise du trophée à propos du dossier, projet, réalisation, action ou carrière présenté. Il indemniserà l'Organisateur de tous les préjudices qu'il subirait et le garantit contre tout trouble, revendication ou action quelconque à ce titre.

ARTICLE 6 – DÉSIGNATION DES NOMINÉES ET DES LAURÉATES

6.1 Désignation des Nominées

L'ensemble des dossiers sera examiné par un comité de pré-sélection composé de membres de la rédaction du magazine IndustriELLES. Le comité effectuera, pour chacune des catégories, une pré-sélection de trois candidates qui seront présentées au jury (ci-après les « Nominées »).

Pour effectuer sa pré-sélection, le comité se basera notamment sur les critères suivants :

- Caractère complet du dossier ;
- Caractère exemplaire du parcours professionnel de la personne présentée (formation, expériences professionnelles, réalisations...)
- Résultats obtenus et réussites concrètes (au sein de l'entreprise actuelle de la personne présentée)
- Niveau de responsabilité de la personne présentée / ascension de la personne présentée au sein de l'entreprise
- Reconnaissance des pairs de la personne présentée (distinctions de l'entreprise, articles...)

Les Nominées seront informées de leur présélection par courriel aux adresses mentionnées dans le dossier de candidature afin de se rendre disponible pour :

- Une interview publiée dans le numéro de IndustriELLES ;
- La cérémonie de remise des prix qui se déroulera le **14 novembre 2019** à Montréal afin de recevoir leurs prix si elles sont désignées lauréates par le jury.

Les Nominées s'engagent à ne divulguer aucune information concernant leur nomination à des tiers jusqu'à la cérémonie de remise des prix.

6.2 Désignation des Lauréates

Les lauréates des prix seront désignées parmi les Nominées par un jury composé d'un président, de membres sélectionnés par l'Organisateur parmi les personnalités reconnues de l'industrie et de membres de la rédaction du magazine IndustriELLES.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ce dernier n'aura en aucun cas à justifier de ses choix. Ses décisions souveraines ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

Les membres du jury ne pourront participer au vote pour une catégorie dans laquelle leur entreprise serait soit candidate soit impliquée directement ou indirectement (parrainage d'une personne présentée).

La ou les lauréates seront désignées sur la base notamment des critères suivants :

- Caractère exemplaire du parcours professionnel de la personne présentée (formation, expériences professionnelles, réalisations, etc.)
- Résultats obtenus et réussites concrètes (au sein de l'entreprise actuelle de la personne présentée)
- Niveau de responsabilité de la personne présentée / ascension de la personne présentée au sein de l'entreprise
- Reconnaissance des pairs de la personne présentée (distinctions de l'entreprise, articles, etc.)

ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation du concours. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter les inscriptions des candidats au concours et sont enregistrées dans le fichier de l'Organisateur. L'Organisateur pourra envoyer aux candidats des propositions commerciales, des propositions en vue de participer à des événements professionnels ou pour des produits et/ou services utiles à leur activité professionnelle.

Selon ce qui aura été indiqué dans le dossier de candidature, les données à caractère personnel des candidats pourront être transmises aux partenaires de l'Organisateur afin de leurs envoyer des propositions pour des produits ou des services analogues et/ou utiles à leur activité professionnelle.

ARTICLE 9 – REGLEMENT - LITIGES

- 9.1** Le fait de s'inscrire au concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible à tout moment durant la durée du concours.
- 9.2** Le présent règlement est soumis à la loi du Québec. L'Organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de

l'application du présent règlement.

ARTICLE 10 - DIVERS

10.1 - Tout dossier de candidature comportant une anomalie, incomplètement rempli, ou qui n'aura pas été envoyé dans les délais ou validé électroniquement par le candidat sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération pour le concours.

10.2 - L'Organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, prolonger, suspendre, modifier ou annuler le concours.

10.3 - Les candidats, Nominées et lauréates autorisent, par avance et sans contrepartie financière, l'Organisateur à utiliser leur logo, nom, prénom, ceux de leurs représentants, leur image ainsi que les éléments de leur dossier à des fins promotionnelles, publicitaires ou d'information (notamment dans les manifestations et les publications papier et/ou web de l'Organisateur) sans que cette faculté puisse être source d'une quelconque obligation à l'égard de l'Organisateur. Elles garantissent ce dernier de tout recours à cet égard.

10.4 - La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal (retard d'acheminement ou perte) ou de la destruction totale ou partielle des dossiers de participation par tout autre cas fortuit. De même, la responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement total ou partiel du réseau Internet auquel elle est étrangère et qui empêcherait la validation électronique des candidatures.

10.5 - Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.